



Fiche de retenue d'impôt 2012 pour personnes physiques non-résidentes (demande en établissement / inscription d'une modération / rectification)

signalétique

	contribuable	contribuable conjoint
nom	1	2
prénom	3	4
date de naissance / n° d'identification personnel	5	6
	année mois jour	année mois jour
type d'activité (salarié, pensionné, etc.)	7	8
téléphone (accessible le jour)	9	10
domicile ou séjour habituel, respectivement au début ou en cours de l'année 2012		
rue et numéro	11	12
code postal et localité	13	14
pays	15	16
(les fonctionnaires CE indiquent le pays de résidence avant leur nomination)		
<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> veuf / veuve	depuis le: <input style="width: 100px;" type="text"/> 17	séparé(e) <input type="checkbox"/> en vertu d'une dispense de la loi <input type="checkbox"/> en vertu d'un jugement de séparation de corps <input type="checkbox"/> en vertu d'une dispense de l'autorité judiciaire le: <input style="width: 100px;" type="text"/> 18
(en cas de divorce, les pièces à l'appui du jugement ou de la dispense doivent être jointes, si elles n'ont pas été présentées lors d'une demande antérieure)		

réserve à l'Administration

	code	par an	par mois	par jour
1. avant l'application du barème d'impôt la rémunération est à diminuer de:		€	€	€
		€	€	€
		€	€	€
		€	€	€

cette modération est valable sauf révocation du _____ au _____ 20 _____

2. la demande est rejetée - partiellement - notification de la décision avec indication des voies de recours

3. fiche de retenue: remise - expédiée à:

4. à classer

R.T.S. _____

_____ (paraphe)

demande fiche de retenue d'impôt

1. demande en obtention d'une fiche de retenue d'impôt (principale ou additionnelle)

La rubrique "indications supplémentaires" en bas de cette page, les rubriques "enfant(s)" et "frais d'obtention" à la page 3 doivent être remplies. Le présent formulaire, les pièces à l'appui mentionnées dans les rubriques concernées et dans la rubrique "pièces importantes" à la page 4, ainsi que la (les) fiche(s) de retenue d'impôt (en cas de demande pour une fiche additionnelle) doivent être envoyés à l'Administration des contributions directes (voir adresse en bas de la page 4).

classe d'impôt

2. inscription de la classe d'impôt 2 (marié)

La rubrique "indications supplémentaires" en bas de cette page doit être remplie. Le présent formulaire, les pièces mentionnées à la page 4 "pièces importantes", ainsi que la (les) fiche(s) de retenue d'impôt doivent être envoyés à l'Administration des contributions directes (voir adresse en bas de la page 4).

3. inscription de la classe d'impôt 1a

La rubrique "enfants" à la page 3 doit être remplie. Le présent formulaire, les pièces à l'appui mentionnées dans la rubrique concernée et à la page 4 "pièces importantes", ainsi que la (les) fiche(s) de retenue d'impôt doivent être envoyés à l'Administration des contributions directes (voir adresse en bas de la page 4).

4. inscription de la classe d'impôt 2 (conjoints vivant séparés ou divorcés)

Les personnes divorcées, séparées de corps ou séparées de fait en vertu d'une dispense de la loi ou de l'autorité judiciaire au cours des trois années précédant l'année d'imposition sont rangées en classe d'impôt 2, si avant cette époque et pendant 5 ans elles n'ont pas bénéficié de la présente disposition.

Le présent formulaire, les pièces à l'appui du jugement en cas de divorce, les pièces mentionnées à la page 4 "pièces importantes" et la (les) fiche(s) de retenue d'impôt doivent être envoyés à l'Administration des contributions directes (voir adresse en bas de la page 4).

5. régularisation de la fiche de retenue d'impôt incomplète du fait de la situation des conjoints vivant séparés de fait
L'octroi de la classe d'impôt 2 sur la fiche de retenue d'impôt est provisoire et peut être redressé lors de l'imposition obligatoire par voie d'assiette pour la présente année d'imposition.

La rubrique "indications supplémentaires" en bas de cette page, les rubriques "enfant(s)" et "frais d'obtention" à la page 3 doivent être remplies. Le présent formulaire, les pièces à l'appui mentionnées dans les rubriques concernées et dans la rubrique "pièces importantes" à la page 4, ainsi que la (les) fiche(s) de retenue d'impôt doivent être envoyés à l'Administration des contributions directes (voir adresse en bas de la page 4).

taux de retenue réduit

6. inscription d'un taux réduit sur la fiche de retenue d'impôt additionnelle

La rubrique "indications supplémentaires" en bas de cette page doit être remplie. Le présent formulaire, les pièces mentionnées à la page 4 "pièces importantes", les certificats de salaires du dernier mois de tous les emplois du ménage et les fiches de retenue d'impôt doivent être envoyés à l'Administration des contributions directes à l'adresse mentionnée en bas de la page 4.

frais, dépenses et charges

7. déduction forfaitaire pour frais de déplacement, frais d'obtention en raison de l'invalidité, de l'infirmité ou de la vision inférieure à 1/20, et/ou autres frais d'obtention

La rubrique "frais d'obtention" à la page 3 doit être remplie. Le présent formulaire, les pièces à l'appui mentionnées dans la rubrique concernée et à la page 4 "pièces importantes", ainsi que la (les) fiche(s) de retenue d'impôt doivent être envoyés à l'Administration des contributions directes à l'adresse mentionnée en bas de la page 4. En cas de changement d'employeur, joindre un "certificat de salaire, de retenue d'impôt et de crédits d'impôt bonifiés".

8. abattement pour charges extraordinaires

Les rubriques "enfant(s)" à la page 3 et "charges extraordinaires" à la page 4 doivent être remplies. Le présent formulaire, les pièces à l'appui mentionnées dans les rubriques concernées et à la page 4 "pièces importantes", ainsi que la (les) fiche(s) de retenue d'impôt doivent être envoyés à l'Administration des contributions directes à l'adresse mentionnée en bas de la page 4.

indications supplémentaires (à ne remplir que par les contribuables mariés ne vivant pas en fait séparés)

mon conjoint dispose de revenus professionnels* au Grand-Duché de Luxembourg	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	19
mon conjoint dispose de revenus professionnels* hors du Grand-Duché de Luxembourg	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	20
plus de 50 % des revenus professionnels* de notre ménage est imposable au Grand-Duché de Luxembourg	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	21

* par revenus professionnels il y a lieu de comprendre: un bénéfice commercial, un bénéfice agricole ou forestier, un bénéfice provenat de l'exercice d'une profession libérale, les revenus d'une occupation salariée, toutes pension et rentes touchées en vertu d'une ancienne occupation salariée ou versées par une caisse autonome de retraite

enfants faisant partie du ménage du contribuable (n'entrent pas en ligne de compte les enfants, faisant partie du ménage du contribuable, qui ont des descendants et habitant à la même adresse)

nom et prénom de l'enfant	date de naissance / n° d'identification personnel	spécification de la formation professionnelle
a) enfants âgés de moins de 21 ans au 1.1.2012 ou nés en cours de l'année 2012		
22	23	24
25	26	27
28	29	30
31	32	33
b) enfants âgés d'au moins 21 ans au 1.1.2012 et poursuivant de façon continue des études de formation professionnelle ¹⁾		
34	35	36
37	38	39
40	41	42
c) enfants âgés d'au moins 21 ans au 1.1.2012 jouissant de l'allocation familiale continuée (enfants handicapés ou infirmes) ²⁾		
43	44	

1) Un certificat de scolarité doit être joint pour les enfants âgés de 27 ans et plus

2) Les enfants jouissant de l'allocation familiale continuée allouée aux enfants handicapés ou infirmes en vertu de la loi concernant les prestations familiales sont censés faire partie du ménage du contribuable, même lorsqu'ils séjournent passagèrement ou définitivement ailleurs pour une raison autre que celle d'une occupation essentiellement lucrative.

frais d'obtention

déduction forfaitaire pour frais de déplacement en début d'année

- 45 **l'Administration des contributions directes ne connaît pas le lieu de travail**
indiquer l'employeur, la commune
- 46 **occupation auprès d'un employeur à différents lieux de travail** (remplir une ligne par lieu de travail):
indiquer l'employeur, la commune, la fréquence (jours/semaine, jours/mois)
- 47 **occupation auprès de plusieurs employeurs** (remplir une ligne par employeur):
indiquer l'employeur, la commune, la fréquence (jours/semaine, jours/mois)

employeur et numéro d'identification personnel	commune du lieu de travail	fréquence
48	49	jour(s) <input type="checkbox"/> par semaine <input type="checkbox"/> par mois 50
51	52	jour(s) <input type="checkbox"/> par semaine <input type="checkbox"/> par mois 53
54	55	jour(s) <input type="checkbox"/> par semaine <input type="checkbox"/> par mois 56

déduction forfaitaire pour frais de déplacement en cours d'année (en cas de rectification ou d'une nouvelle demande)

- a) changement de domicile depuis le c) changement de l'employeur (indiquer la date du changement du lieu de travail)
- b) changement du lieu de travail ou employeur supplémentaire depuis le ancien employeur nouvel employeur

en cas de changements visés sub b) ou c), les cases 45 à 56 sont à remplir

déduction pour frais d'obtention, autres que les frais de déplacement

- 61 montant des frais d'obtention dépassant le minimum forfaitaire de 540 € par année

les détails sont à fournir sur une annexe (les pièces à l'appui peuvent être demandées)

déduction forfaitaire pour frais d'obtention en raison de l'invalidité, de l'infirmité et / ou de la vision inférieure à 1/20

- 63 invalidité et infirmité (règlement grand-ducal modifié du 7 mars 1969)
- taux de la réduction de la capacité de travail % certificat médical 65 en annexe 66 déjà présenté
- 67 vision centrale nulle ou inférieure à 1/20

abattement pour charges extraordinaires

enfants ne faisant pas partie du ménage du contribuable

nom et prénom de l'enfant	date de naissance / n° d'identification personnel	montant annuel des frais	spécification de la formation professionnelle
a) enfants âgés de moins de 21 ans au 1.1.2012 ou nés en cours de l'année 2012, dont je supporte principalement (plus de 50%) les frais d'entretien et d'éducation			
	68	69	70
	71	72	73
	74	75	76
	77	78	79
b) enfants âgés d'au moins 21 ans au 1.1.2012, dont je supporte principalement (plus de 50%) les frais d'entretien et les dépenses relatives aux études (un certificat de scolarité doit être joint pour les enfants âgés de 27 ans et plus)			
	80	81	82
	84	85	86
	88	89	90

pièces importantes

Les non-résidents **belges** doivent joindre à toute demande un extrait du registre de la population / composition de ménage.
Les non-résidents **français, célibataires sans enfant au ménage** doivent joindre à toute demande une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport. Les non-résidents **français, mariés, séparés, divorcés, veufs ainsi que des célibataires avec enfant(s) au ménage** doivent joindre une copie du livret de famille.
Les non-résidents **allemands** doivent joindre à toute demande une "Haushalts-, Melde- oder Lebensbescheinigung".

En cas de demande d'une inscription corrective, le salarié ou le pensionné doit présenter au service compétent toutes les fiches principale et additionnelles établies à son nom ou à celui de son conjoint (et, dans la mesure du possible, celles établies au nom de son conjoint dont il vit séparé de fait).

Le(s) soussigné(s) certifie(nt) l'exactitude des données ci-dessus fournies.

_____, le _____

signature(s)

Bureau d'imposition RTS Luxembourg Non-résidents
5, rue de Hollerich
L-2982 Luxembourg

tél.: +352 40 800 1